

ARTICLE 1 : Toutes les épreuves régulièrement organisées par une Association Sportive Automobile du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie seront prises en compte pour les championnats. Les organisateurs devront impérativement adresser sous huit jours les classements, comportant les numéros de licences et codes ASA avec la liste des partants, ainsi **que la liste validée des commissaires présents**, par fax au 02.35.74.01.13, ou e-mail: anoukmawsdley@aliceadsl.fr

***ARTICLE 2** : Les championnats sont réservés aux licenciés des A.S.A. du Comité Régional de Normandie, à condition que ladite A.S.A. soit à jour de ses cotisations. L'adhésif du comité devra apparaître sur le véhicule.

***ARTICLE 3** : L'attribution des points se fera suivant les tableaux ci-dessous, pour chacune des disciplines concernées. Il sera attribué 1 point par pilote admis aux essais.

***ARTICLE 4** : Les ex-aequo seront départagés par les meilleures places, à la classe ou catégorie de la discipline concernée.

***ARTICLE 5** : Le droit de réclamation n'est accordé qu'au seul licencié classé ou ayant participé à l'une des épreuves du championnat. La réclamation sera écrite et adressée au siège du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie dans le délai d'un mois après la diffusion du ou des classements. L'examen en sera fait par le Comité Directeur et ses conclusions seront sans appel.

***ARTICLE 6** : Les récompenses ne seront remises qu'aux récipiendaires présents lors de la remise des prix, sauf cas de force majeure exposé par écrit et accepté par le Comité Directeur. Le titre de champion du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie ne sera attribué que deux années consécutives au plus pour les Slaloms, Fol cars et Sprint' cars. Tout pilote déclaré techniquement non conforme dans une épreuve du Comité Régional sera exclu du classement du championnat. Une épreuve changeant de date et organisée après la dernière épreuve inscrite de son championnat verra ses points attribués pour le championnat de l'année suivante. Tout litige sera tranché par le Comité Directeur.

RALLYE, RALLYE 4x4, COURSE DE COTE ET SLALOM

***ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DES POINTS « RALLYE », « COURSE DE COTE », « SLALOM ».**

EPREUVES REGIONALES									
classement	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e
Groupe	10	8	6	4	2				
Classe	10	8	7	6	5	4	3	2	1

EPREUVES NATIONALES									
classement	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e
Groupe	10	8	6	4	2				
Classe	30	24	21	18	15	12	9	6	3

Moins de 6 partants dans le groupe : la moitié des points sera attribuée.

Moins de 4 partants dans la classe : la moitié des points sera attribuée.

Cet article ne s'applique pas pour les 5 premiers du scratch.

***ARTICLE 8 : RALLYE**

L'attribution des points se fera selon l'article 7.

8.1 RALLYES NATIONAUX

Les 5 meilleurs résultats seront retenus. Les points de participation seront doublés.

Prix distribuables : total minimum de 1300€ plus coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de :

Pilote - 1er : 350€ / 2ème : 300€ / 3ème : 250€ / 4ème : 200€

Copilote - 1^{er} : 150 € / 2^{ème} : 50 €

8.2 RALLYES REGIONAUX

Les 10 meilleurs résultats seront retenus.

Prix distribuables : total minimum de 1300€ plus coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de :

Pilote - 1er : 350€ / 2ème : 300€ / 3ème : 250€ / 4ème : 200€

Copilote - 1^{er} : 150 € / 2^{ème} : 50 €

8.3 Le pilote totalisant le plus de points dans l'un des 2 championnats sera déclaré Champion des Rallyes et recevra une dotation de 200€.

8.4 TROPHEES Maurice NUSBAUMER et Jean-Louis HERVIEU. Ces trophées seront attribués aux pilotes vainqueurs durant 3 années du Championnat des Rallyes.

***ARTICLE 9 : COURSE DE COTE**

9.1 Les courses de côte nationales et régionales sont confondues. Les 12 meilleurs résultats seront retenus.

9.2 Prix distribuables: total minimum de 1980 € + coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de:

1er: 500 € / 2ème: 350 € / 3ème: 300 € / 4 ème: 230 € / 5ème: 180 € / 6ème: 160 € / 7ème: 140 €

/ 8ème: 120€

*** ARTICLE 10: RALLYE 4 X 4**

10.1 L'attribution des points sera identique aux rallyes nationaux + aux 5 premiers normands : 20-16-12-8 et 4 points.

10.2 Prix distribuables: total minimum de 650 € + coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum:

1er: 350 €/ 2ème: 300 €.

*** ARTICLE 11 : SLALOM**

11.1 Toutes les épreuves seront retenues pour le classement.

11.2 Prix distribuables: total minimum de 1050 € + coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de: 1er: 350 € / 2ème: 300 € / 3ème: 200 € / 4ème: 200 €

AUTOCROSS, RALLYCROSS, CAMION CROSS, FOL CAR, SPRINT'CAR,

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DES POINTS «AUTOCROSS», «RALLYCROSS», «CAMION CROSS», «FOL CAR», «SPRINT'CAR».

classement	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e
Catégorie ou classe ou groupe ou division	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour les classes de moins de 5 partants, les points seront divisés par deux.

ARTICLE 13 : AUTOCROSS

Tourisme:

13.1 Le classement se fera selon les résultats obtenus par catégorie.

13.2 Prix distribuables : total minimum de 850 € plus coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de : 1er : 350 € / 2ème : 300 € / 3ème : 200 €

Divison 3:

13.3 Prix distribuables : total minimum de 850 € plus coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de : 1er : 350 € / 2ème : 300 € / 3ème : 200 €

ARTICLE 14 : RALLYCROSS

14.1 Le Classement se fera selon les résultats obtenus par division.

14.2 Prix distribuables : total minimum de 350 € plus coupe aux deux premiers. La distribution sera au minimum de : 1er : 350 €.

ARTICLE 15 : FOL CAR

15.1 Seront retenues toutes les épreuves organisées moins deux. Le classement se fera selon les résultats obtenus par classe (1400-1600-2000)

15.2 Prix distribuables : total minimum de 1300 € plus coupe aux trois premiers. La distribution sera au minimum de : 1er : 350 € / 2ème : 300 € / 3ème : 200 € / 4ème : 200 € / 5ème : 150 € / 6ème : 100 €

ARTICLE 16 : SPRINT'CAR - CAMION CROSS -

16.1 SPRINT' CAR

D1 : Prix distribuables : total minimum de 200 € au premier et 100 € au deuxième.

D2 et D3 : Prix distribuables : total minimum de 200 € au premier et 100 € au deuxième.

16.2 CAMION CROSS

Prix distribuables : total minimum de 100 € au premier

FEMININ, COEQUIPIERS ET COMMISSAIRES

ARTICLE 17 : CHAMPIONNAT FEMININ

17.1 Seront récompensées les pilotes féminines figurant dans les trente premières de chacun des classements définis ci-dessus et dans la 1ère moitié du classement.

17.2 Prix distribuables : total minimum de 1000 € répartis sur les 8 championnats, plus coupes.

ARTICLE 18 : VEHICULES HISTORIQUES

Les conditions d'attribution des points et la remise des prix seront précisées en cours d'année.

ARTICLE 19 : CHALLENGE DES COMMISSAIRES

19.1 Il appartient à chaque ASA de faire parvenir avec le rapport de clôture au Comité Régional la liste validée des commissaires présents sur leur épreuve. Chaque commissaire marquera les points suivants :

Sur 1 journée ou midi-minuit: 1 point

Sur 2 jours ou sur 1jour et 1 nuit : 2 points

19.2 Les trois premiers recevront une coupe.

Les dix premiers recevront une dotation équivalent au montant de la licence de commissaire et en complément, une dotation minimum de : 1er : 160 € / 2ème : 130 € / 3ème : 80 €.

19.3 Les 3 premiers du Challenge 2009 ne pourront concourir pour le Challenge 2010.